

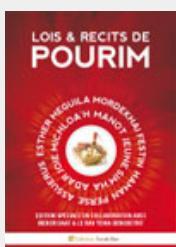


## Traité Maasser Chéni

### Michna 1 - Chapitre 1

מעשר שני,  
אין מזקין אותו,  
ואין ממשכין אותו,  
ואין מחליפין אותו,  
ולא שוקלי כנgado.  
ולא אמר אדם לך בירושלים: הילרין ותן לי שמן;  
וכן שאר כל הפרות.  
אבל נזקנין זה לזה מעתנת חטם:

La seconde dîme : on ne doit ni la vendre, ni la prendre en tant que gage, on ne peut pas l'échanger et ne peut pas s'en servir pour peser. Un homme ne pourra pas dire à son ami à Jérusalem : « Voici du vin (de seconde dîme) pour toi et donne-moi de l'huile (profane) en échange ». De même pour tout autre fruit. Mais on peut s'en faire l'un à l'autre des cadeaux.



### Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Mégila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)